



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000679

Séance du jeudi 18 décembre 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 2.1), Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport 9.1), Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 7.1), Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Raymond REYLE (jusqu'au rapport 9.1 puis représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET, Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (à partir du rapport 1.1.1) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (jusqu'au rapport 2.3) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Genes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET (jusqu'au rapport 9.1 puis représenté par Brigitte Vionnet) Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 1.1.1) Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.5), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.5) Osselle : Jacques MENIGOZ (jusqu'au rapport 3.5) Pelousey : Catherine BARTHELET (représentée par Serge ARMELLINI), Claude OYTANA Pirey : Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beauré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 9.1 puis représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thoraise : Jean-Michel MAY (représenté par Cédric BREVOT) Torpes : Bernard LAURENT (jusqu'au rapport 9.1) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.6) Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Étaient absents : Arguel : André AVIS Auxon-Dessus : Geneviève VERRO Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Carine MICHEL, Champoux : Thierry CHATOT Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST, Franois : Françoise GILLET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH

Secrétaire de séance : Béatrice RONZI

Procurations de vote :

Mandants : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI (jusqu'au rapport 9.1), Yves-Michel DAHOUI (à partir du rapport 2.1), Béatrice FALCINELLA (à partir du rapport 2.1), Abdel GHEZALI, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.2.3), Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Carine MICHEL, Françoise GILLET, Jean-Marc BOUSSET, Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH.

Mandataires : Françoise FELLMANN, Marie-Noëlle SCHOELLER, Jean-François GIRARD, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Pierre GOVIGNAUX (à partir du rapport 2.1), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 2.1), Béatrice RONZI, Nozhat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.2.3), Jacqueline PANIER, Nicolas BODIN, Sylvie WANLIN, Claude PREIONI, Jean-Michel FAIVRE, Jean-Louis FOUSSERET, Bernard BECOULET (puis Brigitte VIONNET à partir du rapport 2.1).

Objet : Plan de financement extension du dépôt de Planoise (SPIC)

Plan de financement extension du dépôt de Planoise (SPIC)

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

| Inscription budgétaire | |
|--|--|
| BP 2008 Imputation : 815.23 (AP/CP) | Montant AP/CP : 2 526 976,35 € HT |
| | Montant de l'opération : 2 526 976,35 € HT |
| | Solde après cette opération : 0 € HT |

Résumé :

Le présent rapport a pour objectif de valider le projet de restructuration du bâtiment SPIC en conformité avec le programme de l'opération tel que défini dans la délibération du 25 janvier 2008. Il précise en outre les modalités de passation des marchés sur appel d'offres, le planning de l'opération ainsi que son plan de financement conforme à l'enveloppe de 2 526 976,35 € HT également fixée dans la délibération visée ci-dessus.

I. Contexte

L'exploitation des lignes urbaines GINKO, assurée actuellement par KEOLIS Besançon, est organisée autour de deux dépôts : le site de Trey et celui situé dans la zone industrielle des Tilleroyes dans le quartier de Planoise à Besançon.

Fin 2004, les conclusions d'une étude d'opportunité menée par le bureau d'études SECI ont conduit la CAGB à décider le transfert d'une grande partie des activités du dépôt de bus de Trey (locaux d'exploitation et de mécanique) vers celui de Planoise. Le site de la société SPIC, contigu au dépôt de bus de Planoise, a alors été acquis avec la perspective de le réhabiliter pour répondre à ce transfert.

Les objectifs de ce projet ont été ainsi déterminés :

- extension du dépôt de bus de Planoise au sein d'un site unique,
- regroupement de l'ensemble des ateliers de Keolis Besançon sur le site de Planoise,
- réhabilitation d'un bâtiment devant accueillir un atelier pour véhicules diesel,
- accueil sur le nouveau site de Planoise, après transformation, d'au moins 25 bus supplémentaires,
- réalisation des voiries et réseaux divers sur le nouveau site et d'une liaison entre les 2 sites,
- rénovation d'un bâtiment de régulation existant dans sa partie intérieure afin d'accueillir les effectifs supplémentaires sur le site de Planoise.

L'avant projet, présenté en 2007 par le cabinet Archi.Tech, maître d'oeuvre de l'opération, a conclu à un montant d'opération de 2 526 976 € HT, validé par délibération du 25 janvier 2008.

La réalisation de cette opération s'opérera selon les modalités fixées ci-dessous :

II. Les objectifs du programme retenus.

Le programme de travaux initial reste globalement inchangé par rapport aux objectifs définis en 2006 et se décline comme suit :

- Conservation du bâtiment existant "régulation - exploitation",
 - Hall 1 : déconstruction
 - Hall 2.
 - en rez-de-chaussée :
 - création de bureaux
 - réfection des façades Est et Ouest (suite à la démolition des Hall 1 et 3) avec pose de portes sectionnelles permettant l'accès à l'atelier,
 - équipement complet de l'atelier (colonnes élévatrices, pont à fût, centrale de graissage, cuves de stockage et de récupération des huiles, ...),
 - à l'étage :
 - démolition d'une partie de la mezzanine pour permettre la réalisation de l'atelier mécanique en rez-de-chaussée,
 - Hall 3 : démolition, afin de créer des aires de stationnement bus et de manoeuvre,
 - Hall 4 : démolition de la partie la plus ancienne (création aires de stationnement et de manoeuvre),
 - Parkings : réalisation de la moitié des parkings bus sur les emplacements des halls démolis,
 - Etanchéité : reprise des fuites de toitures.

III. Planning de l'opération

Le planning de l'opération se compose de trois parties :

- La réalisation des études a été menée durant l'année 2008 par l'équipe de Maîtrise d'oeuvre représenté par son mandataire Archi.Tech ;
- La consultation des marchés de travaux est en cours en vue de la signature fin décembre et une attribution qui est prévue à la mi décembre 2008.
- La réalisation des travaux aura lieu de fin janvier 2009 à décembre 2009, pour une mise en service du site début janvier 2010.

IV. Modalités de consultation

Le choix de la procédure de passation des marchés de travaux est l'appel d'offre ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du code des Marchés Publics. Le calendrier prévisionnel de la procédure est le suivant :

- consultation des entreprises du 7 novembre au 1^{er} décembre 2008,
- ouverture des plis le 4 décembre 2008,
- analyse du 5 au 17 décembre 2008,
- attribution des marchés de travaux par la CAO du 18 décembre 2008.

V. Plan de financement prévisionnel

L'enveloppe subventionnable proposée par le Grand Besançon pour cette opération est de 2 526 976,35 € HT, soit 3 022 263,71 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est proposé comme suit :

| DEPENSES (€) | | RECETTES (€) | | | |
|-------------------|---------------------|--------------|-----------|---------------|--------|
| Postes | Montant prévu | Financeurs | Programme | Montant prévu | Taux |
| Etudes | 50 010,45 | Union Europ. | FEDER | 600 000 | 23,7 % |
| Maîtrise d'Oeuvre | 174 906,50 | | | | |
| Travaux | 2 293 823,20 | CAGB | | 1 926 976,35 | 76,3 % |
| Frais annexes | 8 236,20 | | | | |
| TOTAL HT | 2 526 976,35 | | | | |
| TVA | 495 287,36 | | | | |
| TOTAL TTC | 3 022 263,71 | | | | |

Le maître d'ouvrage prendra en charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le programme des travaux,
- valide le phasage des travaux,
- valide le plan de financement prévisionnel de cette opération,
- valide le lancement et la procédure des consultations nécessaires à la réalisation de cette opération,
- autorise Monsieur le Président à solliciter et signer l'ensemble des demandes réglementaires ou autres nécessaires à la réalisation de l'opération : autorisations d'urbanisme, liées à l'environnement, autorisations de travaux, etc.
- autorise Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir selon le code des marchés publics et dans la limite des crédits inscrits au budget,
- autorise Monsieur le Président à solliciter la participation de l'Union Européenne (FEDER) et à signer les pièces administratives correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 132
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibération du jeudi 18 décembre 2008
 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Pour le Préfet, conformément,
 Le Préfet, 
 PRÉFECTURE DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ
 PRÉFECTURE DU DOUBS
 D.C.T.C.J.
 Contrôle de légalité



RECU 22.DEC 2008